

VOS RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

VENDREDI 6 AOÛT 2010

CINEMA EN PLEIN AIR

Dans l'herbe de Vert Paradis, projection en plein-air du film :



PRINCE OF PERSIA

Prix des places habituel

Les personnes qui le désirent peuvent apporter un siège plus confortable que ceux mis à disposition sur place

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale prend ses quartiers d'été et sera fermée tout le mois d'août.

Bonnes vacances à tous les Bibliothécaires

J'AIME VIVRE À ARGELLIERS (JAVA)

Le samedi 19 juin, pour la soirée Far-West, la salle Vert-Paradis toute décorée par une association amie accueille une soixantaine de personnes, enfants compris. Bandes de cactus sur les murs et chapeaux de cow-boys donnent la note. Beaucoup de participants, petits et grands, arborent des tenues de circonstance. On se croirait dans un western ! Le buffet froid, enjolivé de ribs et de pilons de poulet grillés tout chauds, rencontre un franc succès. Le tirage de la tombola JAVA par les petits est divertissant et fait des heureux. Merci à tous pour cette bonne soirée et, en particulier, aux bonnes volontés qui renforcent l'équipe en coulisses, avant et après la fête !

Le mercredi 30 juin, l'atelier « discussion autour d'un livre » se réunit à la bibliothèque d'Argelliers et échange sur les oeuvres choisies lors de la réunion précédente. Jus de fruits, tarte aux pommes, biscuits soutiennent l'effort... La prochaine réunion est fixée au mercredi 13 octobre à 15 h et les ouvrages retenus sont très différents les uns des autres. Rejoignez-nous ! Vous pouvez aussi venir les mardis et vendredis à partir de 14 h 30 : accueil avec thé et café à la salle JAVA, puis c'est Macao, l'enfer du jeu... parties acharnées de rami, belote, rummykub, scrabble réunissent autant de participants que l'espace peut en contenir. Rires, plaisanteries et commentaires fusent. Les après-midi sont joyeuses. Il n'y aura pas vraiment de trêve estivale.

Réservez votre journée du 25 septembre : nous allons festoyer à FITOU. Enfin, le samedi 11 décembre au soir, la salle Vert-Paradis nous accueillera pour les dernières festivités de l'année. Pour nous contacter :
• Par téléphone : Ghislaine PÉQUIGNOT au 09 79 22 37 66
• Par mail : java34380@orange.fr

Bon été à tous - L'équipe JAVA



INCINÉRATION VÉGÉTAUX

Autorisée 16 Oct 2009 - 15 Mars 2010
Déclaration 16 Mars 2010 - 15 Juin 2010
Interdiction 16 Juin 2010 - 30 Sept. 2010
Déclaration 1 Oct. 2010 - 15 Oct 2010

ASSOCIATION LES 3A

Composition du bureau

Président :
Gérard GOULAIS
goulais-gerard@orange.fr

Trésorière :
Claire WILCZEWSKI
claire.wilczewski@wanadoo.fr

Secrétaire :
Laurent HUERTAS
laudani.h@gmail.com



Horaires d'ouverture des déchetteries

Aniane
Tous les jours
sauf Mercredi et Dimanche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

Montarnaud
Tous les jours
Sauf mardi et Dimanche
de 9h à 12h 30 et 14h à 17h 30

MAIRIE

Jours et heures d'ouverture du secrétariat

Lundi9h - 12h / 14h - 19h
Mardi9h - 12h / 14h - 17h
Mercredi9h - 12h
Jeudi9h - 12h / 17h - 19h
Vendredi9h - 12h

Permanences du Maire et des adjoints

Lundi18h - 20h
Jeudi18h - 20h

Monsieur le Maire reçoit également sur rendez-vous.

Journal d'informations municipales de la commune d'Argelliers

JUILLET 2010
Responsable de la publication :
Georges Pierrugues
Commission Communication :
Philippe Bidet, Yvan Cabassut,
Simon Jansana, Serge Massol,
Ghislaine Pequignot, Anne Rouquette,
Georges Pierrugues.

MAIRIE D'ARGELLIERS
Tél. 04 67 55 65 75 - Fax. 04 67 55 54 17
e.mail : mairie.argelliers@wanadoo.fr
Site internet : www.argelliers.fr

Argelliers

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JUILLET - 2010



CREATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le projet de territoire porté par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault repose sur 3 grands axes de développement qui concourent à renforcer et adapter le territoire pour en faire un bassin de vie cohérent répondant aux enjeux de qualité du cadre de vie, de développement économique et de création d'emplois, de services à la population. L'axe 3 intitulé « un bassin de vie quotidienne au service des habitants » propose la mise en place d'actions pour un public « enfant et jeune ».

Dans ce contexte et face aux attentes des élus et de la population, une réflexion a été engagée par les communes et la Communauté de Communes sur la répartition des compétences dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse. Pour mener à bien ce projet, un coordinateur Enfance/Jeunesse va être prochainement recruté par la Communauté de communes.

Dans un premier temps, une étude de réflexion et de programmation va être lancée afin de déterminer les réelles attentes et les réalisations à venir pour couvrir les besoins identifiés sur notre territoire.

En parallèle, il est prévu de travailler sur la mise en place d'un Contrat Enfance Jeunesse Intercommunal, dès 2010, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de mettre en place sur notre territoire une véritable politique d'action sociale, globale et concertée.

TRAVAUX LAGUNE

Les travaux d'extension du lagunage se déroulent conformément au calendrier prévu. La phase de réalisation des digues à la côte demandée est en cours. Les réseaux internes à la station vont débiter prochainement ainsi que les pentes des lits de roseaux. L'ensemble des terrassements sera terminé fin juillet.



ST-GUILHEM-LE-DÉSERT - GORGES DE L'HERAULT : 8ÈME GRAND SITE DE FRANCE® !

Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et Chantal Jouanno, Secrétaire d'État chargée de l'écologie ont attribué le 8ème Label Grand Site de France® à «St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault».

Ce sont ainsi 20 ans de gestion durable du Grand Site qui ont été salués. En effet, l'Opération Grand Site a été initiée dès 1991 pour assurer la protection et la valorisation de St-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault.

HOMMAGE À RENÉ GÉRAUD



M. René Géraud, Ghislaine Péquignot Conseillère municipale, Mme Favreau et Françoise Bologna adjointe au maire.

Le jeudi 15 juillet, Monsieur le Maire et des représentants du Conseil municipal avaient le plaisir d'accueillir Monsieur René Géraud, résident de la commune, afin de lui remettre le diplôme d'honneur des anciens combattants.

Par delà la guerre d'Indochine, l'occasion était donnée à Monsieur le Maire de rendre un hommage à tous ceux qui ont donné leur vie ou une partie de leur vie pour défendre la liberté contre toutes les formes d'oppression.

La cérémonie très conviviale en présence de Mme Favreau, soeur de René Géraud, s'est terminée autour du verre de l'amitié, on ne peut plus de circonstance.



BARBECUE SOYEZ PRUDENTS !

Par ces temps de canicule, nous vous recommandons la plus extrême prudence lors de barbecues (plus particulièrement les barbecues mobiles). Évitez les flammes et par sécurité gardez un tuyau d'arrosage à proximité.

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO...

Le SYNDICAT CENTRE HÉRAULT
- Bilan 2009 en quelques chiffres
- Une politique dynamique en action !



COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET 2010

Rappel : la comptabilité communale se structure en deux chapitres, l'un principal dénommé «M14», l'autre annexe dit «M49» dédié exclusivement à l'activité assainissement collectif.

Pour ce qui concerne la comptabilité communale (M14), les résultats du compte administratif 2009 et les orientations budgétaires 2010 ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal dans sa séance publique du 31 mars 2010. Malgré les observations pessimistes consécutives à l'évolution de la conjoncture économique mondiale, ces orientations ont permis d'atteindre l'objectif de stabilité fiscale toujours recherché, les taux d'imposition de la commune restant inchangés en 2010 pour la 8ème année consécutive. Il n'a cependant pas été possible de fait, d'atténuer par le biais de l'imposition locale, l'impôt supplémentaire instauré par la communauté de communes (voir article ci-dessous).

En 2009, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 546 773 euros et les recettes à 597 425 euros, ce qui fait ressortir un résultat sur exercice de 50 652 euros,

le résultat global qui tient compte du report 2008 (49 823 euros) atteignant la somme de 100 475 euros. Ce résultat est cependant inférieur d'environ 10 000 euros aux prévisions budgétaires.

Cette baisse s'explique essentiellement par 2 facteurs forts :
 - l'un concerne la rentabilité de la trésorerie disponible «en chute libre» depuis fin 2008 et malgré nos prévisions à la baisse, le produit constaté est inférieur de 8 000 euros environ !
 - l'autre concerne une coupe de bois qui n'a pu être vendue comme il était prévu, ce qui génère un produit constaté inférieur aux prévisions de 3 000 euros environ !
 Pour ce qui est de l'ensemble des autres charges et produits, les réalisations sont quasi conformes aux prévisions. Malgré ce, le résultat acquis s'inscrit dans la suite logique des orientations financières recherchées, à savoir un équilibre budgétaire positif, obtenu selon les règles de prudence requises en gestion, garanties d'une parfaite santé financière dans le long terme.

En 2010, le budget communal dans sa section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 700 673 euros, selon les mêmes principes d'infléchissement des tendances !. En effet, les tendances à la baisse observées sur la rentabilité des placements financiers consécutives à la chute des taux d'intérêt, pénalisent grandement le compte de résultat. Ceci étant, les disponibilités financières acquises par des cessions de terrain permettent de nous exonérer provisoirement de l'affectation de résultat d'exploitation en investissement, ce qui a pour effet immédiat de compenser les moins values constatées en recettes de fonctionnement.

Toutefois, cette méthode n'a de sens que sur du très court terme et il devient indispensable désormais d'investir rapidement dans des projets générant des rentabilités sûres et pérennes à long terme.

En effet, malgré une gestion rigoureuse des dépenses courantes, l'évolution globale des charges s'inscrit dans une logique économique structurelle sur laquelle nous n'avons que très peu d'influence... Il est donc nécessaire de créer des produits compensateurs qui évoluent selon la même structure si l'on souhaite maintenir une fiscalité aux taux actuels...

De plus, en terme d'investissements, les grands projets, en cours et à venir, se déroulent d'une manière générale conformément aux plannings définis. Ces projets sont financés par les subventions et les fonds propres sans recours à l'emprunt et donc sans aucun impact direct sur nos charges de fonctionnement.

Pour ce qui est de la comptabilité annexe (M49) qui correspond à tout ce qui relève de l'assainissement collectif, les résultats du compte administratif 2009 et les orientations budgétaires 2010 ont été approuvées à l'unanimité par le conseil municipal (séance du 31/03/2010)

En 2009, les dépenses et les recettes de la section exploitation font ressortir un résultat positif dû à l'excédent 2008 et à un remboursement exceptionnel du SMEA.

Pour 2010, malgré l'augmentation de 5 euros de la redevance assainissement, la section exploitation est déficitaire sur l'exercice et ne s'équilibre qu'avec le report de l'excédent 2009. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau facture aux utilisateurs une taxe supplémentaire de 0,13 euros /m³ ce qui apparaît sur les quittances mais n'a aucune incidence sur le budget des communes.

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne des taux du département
Taxe habitation Argelliers	9,70							9,70	18,32
Taxe foncier Bâti Argelliers	14,45							14,45	26,73
Taxe foncier non bâti Argelliers	70,78							70,78	77,62



LA STATION DE LAGUNAGE

Afin de pouvoir traiter l'ensemble des eaux usées du réseau d'assainissement et de faire face aux besoins futurs, la station d'épuration de la commune va être agrandie. Le choix a été fait de réaliser une épuration biologique faisant intervenir un système filtrant planté de roseaux.

Cette décision présente de nombreux avantages et s'inscrit dans une volonté de développement durable. Les phénomènes de fermentation y seront réduits, évitant les nuisances olfactives. L'exploitation de la station sera simple et les coûts d'entretien limités. Enfin, la station d'épuration et en particulier le système filtrant, ne nécessiteront que peu d'énergie.

Le principe des traitements des eaux usées par filtres plantés de roseaux est assez simple. Il a pour but d'enlever les matières organiques lourdes de l'effluent et de rejeter dans le milieu naturel une eau propre avec un niveau de qualité « eau de baignade ».

Pour cela, il combine une activité biologique liée à l'implantation des roseaux à une filtration mécanique due à des graviers de granulométries(1) spécifiques.

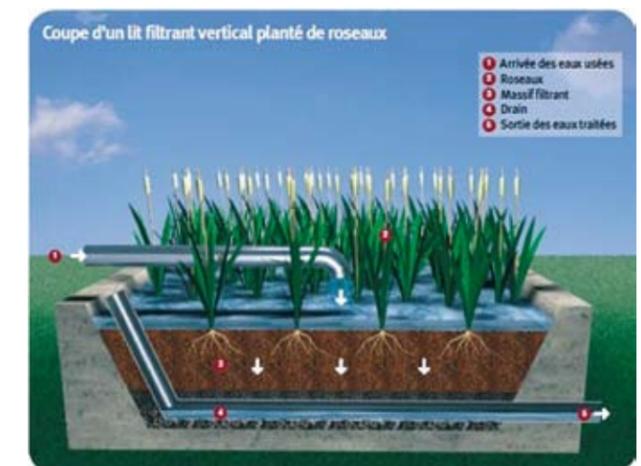
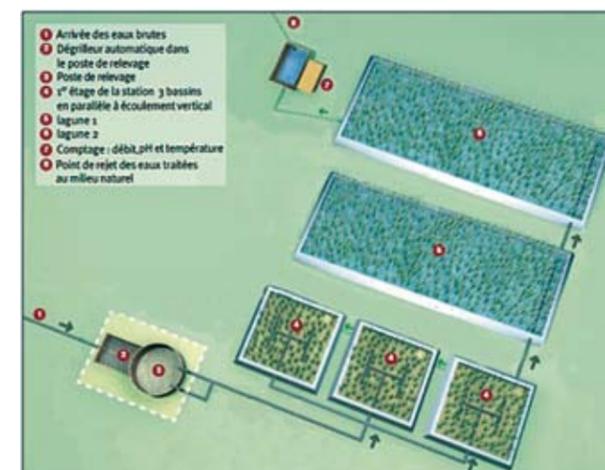
Les roseaux présentent des capacités épuratoires. En effet, les plantes assimilent les nutriments (nitrates et phosphates) pour leur propre développement, et participent activement à l'épuration. Par ailleurs, la zone de racines est un support privilégié pour les micro-organismes épurateurs : l'oxygène élaboré par photosynthèse au niveau des feuilles est restitué dans le lit par les racines et utilisé par des bactéries aérobies(2), très efficaces pour l'épuration. Enfin, la perte en eau par évapotranspiration (évaporation + consommation d'eau des plantes) permet de limiter considérablement la quantité de rejets d'eau.

Fonctionnement de la future station d'épuration

Les eaux brutes arrivent directement dans un « dégrilleur ». Cette structure permet de filtrer les éléments les plus grossiers que l'on retrouve dans les eaux usées (emballages, plastiques...) et qui polluent et abîment les équipements de filtration.

Le dégrilleur est devenu incontournable car les habitudes alimentaires et les procédés d'emballage ont transformé les eaux résiduaires domestiques en véritable « pouvelle hydraulique »

Ces eaux brutes «dégrillées» dépourvues des déchets non traitables sont ensuite réparties dans trois bassins plantés de roseaux. La majeure partie de la filtration et du traitement des eaux se déroule à cette étape là.



Les bactéries, particulièrement proliférantes en milieu humide, se nourrissent des matières dont sont chargées les eaux usées. Véritables « ciseaux biologiques » elles les transforment en molécules inoffensives.

Deux lagunes d'une surface totale de plus de 3000m², sont destinées à recevoir les eaux issues de ces bassins à roseaux. Le traitement de la matière organique dissoute s'y poursuit et un traitement naturel complémentaire permet de rejeter en sortie une eau propre.

(1) granulométrie : répartition des tailles - (2) aérobie : vivant en présence d'oxygène

Nous rappelons qu'il est important de ne pas jeter dans les sanitaires les déchets tels que les sacs plastiques, les emballages et serviettes périodiques. Pour un meilleur fonctionnement de la station d'épuration, nous vous remercions de respecter les indications disponibles sur les emballages de ces produits

CCVH - FISCALITÉ MIXTE

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2009 et à la volonté de la CCVH de poursuivre sa politique d'investissement issue de son projet de territoire et de son Plan Pluriannuel d'Investissement, une fiscalité mixte a été instaurée sur notre territoire au 1er janvier 2010 (cette fiscalité mixte devenant obligatoire dès 2011). A partir de 2010, la communauté de commune percevra donc de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, en plus des autres taxes perçues. Le montant de fiscalité prévu initialement au titre de la première année (1 750 000 euros) a été revu à la baisse en raison du report dans la temps de la nouvelle compétence PLU/Urbanisme. Ce nouveau montant de fiscalité fixé à 1 540 000 euros pour 2010 lui donnera les moyens de poursuivre sa dynamique et lui permettra de prendre de nouvelles compétences pour développer de nouveaux services à destination des ménages.